



Date: 2024-02-06

File / dossier : 6.02.04

e-Doc PDF : 7221340

Mise à jour du personnel de la CCSN

Update from CNSC Staff

Suivi à la suite de la réunion de la
Commission du 28 juin 2023

Follow up from June 28, 2023
Commission Meeting

**Mise à jour du personnel de la
CCSN au sujet du radon dans
certaines résidences privées à
Elliot Lake (ON) (Suivi # 30589)**

**Update from CNSC staff on radon
in certain private residences in
Elliot Lake, ON
(Action Item # 30589)**

Réunion de la Commission

Commission Meeting

Le 21 février 2024

February 21, 2024

NOTE D'INFORMATION À L'INTENTION DE LA COMMISSION

QUESTION OU OBJECTIF

Cette note d'information vise à fournir à la Commission une mise à jour des renseignements présentés lors de la réunion de la Commission du 28 juin 2023 sur la question du rayonnement dans certaines maisons d'Elliot Lake (Ontario). Le procès-verbal de cette réunion [1] demande au personnel de la CCSN de fournir une mise à jour sur le sujet. La présente note a pour objet de répondre à cette demande.

CONTEXTE

La région d'Elliot Lake (Ontario) comptait plusieurs mines et usines de concentration d'uranium, lesquelles ont toutes été déclassées de manière sûre. Il reste plusieurs zones de gestion des résidus autorisées et inspectées par la CCSN. Les titulaires de permis de ces sites sont Rio Algom Limited et Denison Mines Inc. Un aperçu des mines et usines de concentration d'uranium déclassées dans la région d'Elliot Lake peut être consulté ici : <https://www.cnsccsn.gc.ca/fra/waste/uranium-mines-and-millswaste/>.

En juin 2023, la CCSN a reçu plusieurs correspondances dans lesquelles des préoccupations étaient exprimées concernant les niveaux de rayonnement sur des propriétés privées d'Elliot Lake. Entre autres, une lettre datée du 13 juin 2023 transmise par l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) pour le compte de quatre propriétaires d'Elliot Lake [2]. Ces propriétaires faisaient part de leurs préoccupations au sujet des concentrations de radon dans leurs résidences et du débit de dose de rayonnement dans certaines zones de leurs propriétés qu'ils attribuent à la présence de stériles miniers provenant des anciennes mines d'uranium d'Elliot Lake.

Le 20 juin 2023, le personnel de la CCSN a répondu à la lettre de l'ACDE. La réponse se trouve ici : <https://www.cnsccsn.gc.ca/fra/resources/news-room/letters/response-cela/>. Dans cette réponse, le personnel de la CCSN a réitéré la position de la CCSN selon laquelle les stériles propres sont exemptés de la réglementation de la CCSN en vertu de l'article 10 du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, car ils ne contiennent que des substances nucléaires naturelles et n'ont jamais été destinés à faire partie du cycle du combustible. Lors de la réunion de la Commission du 28 juin 2023, le personnel de la CCSN a présenté une mise à jour de vive voix sur ces questions. Au paragraphe 70 du procès-verbal de la réunion, la Commission a demandé au personnel de la CCSN de faire le point sur l'enquête de BHP Canada Inc (BHP).

POINTS DE DISCUSSION

Le 20 juillet 2023, trois des quatre propriétaires d'Elliot Lake mentionnés dans la lettre de l'ACDE du 13 juin 2023 ont entamé un processus de contrôle judiciaire contre le Procureur général du Canada en rapport avec la lettre de la CCSN du 20 juin 2023. Ce processus est en cours.

En décembre 2023, BHP, qui détient Rio Algom Limited, a fourni une mise à jour au personnel de la CCSN concernant son enquête menée sur les quatre propriétés mentionnées dans la lettre de l'ACDE du 13 juin 2023. BHP a confirmé qu'à cette date, les quatre maisons étaient équipées de systèmes de ventilation du radon en état de marche qui garantissent la sécurité des personnes qui y vivent. Le personnel de la CCSN comprend que l'un de ces systèmes vient d'être installé par BHP.

CONCLUSION

Le personnel de la CCSN continuera à participer de manière constructive au processus de contrôle judiciaire jusqu'à son achèvement et continuera de vérifier la sûreté des sites autorisés par la CCSN à Elliot Lake (Ontario). Le personnel de la CCSN continuera de rendre compte à la Commission de la surveillance réglementaire des titulaires de permis d'Elliot Lake par l'entremise du Rapport de surveillance réglementaire des mines et des usines de concentration d'uranium. Comme il s'agit de sites à faible risque, ces mises à jour sont effectuées tous les trois ans et celle couvrant les années civiles 2021-2023 devrait être achevée en décembre 2024.

Santé Canada et Santé publique Algoma offrent un contenu en ligne très complet sur les questions de sécurité liées au radon¹ et fournissent des renseignements utiles sur la manière d'obtenir des tests de radon, des recommandations relatives aux concentrations sûres de radon dans l'air et des mesures à mettre en place par les propriétaires pour réduire la concentration de radon dans leur maison. Le personnel du CCSN encourage tous les Canadiens à rester attentifs concernant la concentration de radon dans leur résidence et à prendre les mesures appropriées si les valeurs recommandées par Santé Canada sont dépassées.

Préparé par : *Patrick Burton, directeur, DMUCU*

Révisé par : *Luc Sigouin, directeur général, DRCIN*

Approuvé par : *Karen Owen-Whitred, première vice-présidente exécutive par intérim, DGRO*

Date 6 février 2024

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- [1] Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le 28 juin 2023 (e-Doc 7123934). Disponible sur le site Web de la CCSN : <https://api.cnscc-ccsn.gc.ca/dms/digital-medias/Minutes-June-28-2023-Commission-Meeting-f.pdf/object?subscription-key=3ff0910c6c54489abc34bc5b7d773be0>.
- [2] Lettre de l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) et de Blaise Law à la présidente de la CCSN, Rumina Velshi, 13 juin 2023 (e-Doc 7210554).

¹ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-et-risque-pour-sante/radiation/radon.html>
<https://www.algomapublichealth.com/environment-inspections/environmental-health/radon/>